



Gemeng
BEUFORT
Déiljen | Grondhaff

Personne de référence : Claire PICARD
Tél : 83 60 45 27
E-mail : claire.picard@beaufort.lu

AVIS AU PUBLIC

En exécution des dispositions de l'article 24, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que par décision

de Monsieur le Ministre de l'Environnement du Climat et de la Biodiversité
du 13 juillet 2026
référence N°EAU-AUT-26-0631

l'MULLER PNEUS s.à r.l.,

a eu l'autorisation pour l'extension d'un camping en zone inondable du cours d'eau « Ernz Noire » à Beaufort.

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la présente loi est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours est introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision. Pendant quarante jours, le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale.

Beaufort, le 22 juillet 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

le bourgmestre ff.,
Bruno Grilo



le secrétaire communal adj.,
Tessy Pena
(contreseing art. 74 loi communale)



Administration communale de Beaufort
9, Rue de l'Église L-6315 Beaufort
Tél. 83 60 45-1 | commune@beaufort.lu
Fax 86 93 88 | www.beaufort.lu